Nº. 22.50 ONSSA/DR1

U1-11-6013

Rabat, le 17 JUIL 2013

## LE DIRECTEUR REGIONAL DE L'ONSSA, REGION DE RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER & GHARB-CHRARDA-BNI HSSEN

#### MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE MAGHREB ARABE PRESSE RABAT

Objet : Communiqué de presse n° (2)

Dans le cadre de ses missions visant la protection de la santé du consommateur, la Direction Régionale de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), Région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër & Gharb-Chrarda-Bni Hssen, a renforcé le contrôle des produits alimentaires depuis le début du mois sacré de ramadan 1434, en vue de s'assurer de leur qualité sanitaire et de retirer du circuit de commercialisation les produits impropres à la consommation humaine ou douteux pour une meilleure sécurité des consommateurs.

Aussi, j'ai l'honneur de vous soumettre ci-joint un communiqué de presse (nº 2) à ce sujet pour publication et diffusion auprès de la presse écrite et audiovisuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

> LE DIKELYEUR RECTION DE RAB

Office Hallinglich Sergifte Sanitaire des Produits Alimeniques

تب الوطني للسلامة الصحية للمنتجات الغذانية

ملح بدية الرياط سالة وحور راهير والغراب شرارغة عني حسن " Direction Regionale, Resion de Rabai Sale Zemmon Zala & Gharb Chranto Bri Husen للزراعة والبيطرات من مـ 3472 الرباط السعامة 10015 الرباط Medinat Autrono (IAV Pinasan II) 2 F 8477, Plababinst fürs, 10015 Rabat. T& 05 37 66 25 17 & 06 73 95 82 77 Fee 05 57 77 17 85 - Femali Offisha Deligibilian con 🚐 🚄 🗁 🚅 05 67 77 17 85 🕮 96 73 59 62 77



### COMMUNIQUE DE PRESSE Nº 2

Dans le cadre du contrôle renforcé et permanent des produits de grande consommation durant le mois sacré de Ramadan 1434 et dans le but d'informer l'opinion publique des activités de contrôle et de sensibilisation entreprises par ses services de contrôle, la Direction Régionale de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, Région de Rabat Salé Zemmour Zaer et Gharb Chrarda Bni Hssen, communique ce qui suit :

#### Début de citation :

« Depuis le début du mois de Ramadan 1434, le contrôle des produits alimentaires réalisé par les agents relevant de la Direction Régionale de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, région de Rabat Salé Zemmour Zaer et Gharb Chrarda Bni Hssen a donné lieu aux actions suivantes :

Les brigades de contrôle ont réalisé en contrôle permanent et en commissions provinciales 416 sorties sur terrain durant lesquelles elles ont pu effectuer 3051 visites des différents points de vente, des unités de production et de restauration collective.

Les 12898 actes de contrôles réalisés à cette occasion ont donné lieu à l'établissement de : 394 Procès-Verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses, 35 Procès-Verbaux de constatations directes d'infractions et 12469 actions de sensibilisation en matière de production, de transformation , d'entreposage et de transport des produits alimentaires, d'étiquetages et du respect des conditions d'hygiènes de préparation.

De même ces opérations de contrôle ont abouti au retrait du circuit de commercialisation de 13810 Kg de produits reconnus périmés ou impropres à la consommation répartis comme suit :

- 7737 kg : Viandes rouges et abats ;
- 1306 kg : Viandes blanches ;
- 194 kg : Produits de charcuterie ;
- 860 kg de lait et produits laitiers ;
- 2095 kg: de poissons et produits de la pêche;
- 76 kg : produits de ruche ;
- 1199 unités : Œufs de consommation ;
- 1270 Kg : Farine et dérivés ;
- 35.6 Kg : Riz ;
- 28.6 Kg: Fruits secs;
- 40 Kg : Céréales et légumineuse ;
- 6 Kg: Conserves végétales;
- 11.78 Kg: Confiseries;

telliter Mottomell der Texafter Sanitaire des Produits filimentaires

مكنتب الوطنس للسلامة الصحية للمنتجات الغذائية

# المملكة المغربية Royaume du Maroc

• 9 Kg : Biscuits ;

108 litres: Boissons;
 3.6 Kg: Café et thé;

21.5 Kg: Autres produits alimentaires. »

Fin de citation

LE DIRECTOUR REGIONAL DE L'ONSSA REGION DE RABAT - SALE ZEMMOUR ZAER ET CHARL CHRANGE - BEN LESSEN

Signé : Er. Youssel LHOR

